

Fentanyl et autres opioïdes de synthèse

Le nombre de surdoses d'opioïdes continue à grimper en flèche au pays. Certains membres de l'AFPC courent un risque d'exposition au fentanyl et à ses analogues dans leur lieu de travail. Si c'est votre cas, ou si vous avez des préoccupations à ce sujet, lisez cette fiche et communiquez avec votre agent en santé et sécurité ou avec le personnel de SST du bureau national de l'AFPC. Ils vous indiqueront comment assurer votre protection et celle de vos collègues.

Les opioïdes de synthèse : de quoi s'agit-il?

Le Fentanyl est un opioïde de synthèse utilisé pour atténuer la douleur. Il est jusqu'à 100 fois plus puissant que la morphine et 50 fois plus que l'héroïne. La dose mortelle est de 2 mg, soit l'équivalent de deux à quatre grains de sel. Donc, s'y exposer, c'est courir un risque pour sa santé.

Le fentanyl et les autres puissants opioïdes de synthèse peuvent être absorbés par la peau, sans même que vous en ayez fumé, *sniffé* ou injecté.

Il est aussi possible d'inhaler des opioïdes accidentellement, surtout lorsque des particules de la drogue sont en suspension dans l'air. En pareil cas, de nombreuses personnes courent des risques d'exposition, notamment les répondants de première ligne, les agents correctionnels, les agents des services frontaliers et les personnes qui travaillent régulièrement avec le public.

Politiques des employeurs

N'importe quelle substance illicite, y compris l'héroïne et la cocaïne, peut contenir du fentanyl ou d'autres opioïdes, ce qui rend sa manipulation dangereuse à tous égards. Les employeurs doivent nécessairement mettre en place des politiques, des procédures et des programmes de formation sur les techniques de manipulation sécuritaire des échantillons des substances soupçonnées d'être illicites.

Renseignez-vous sur les politiques de votre employeur en matière d'opioïdes de synthèse et des autres substances dangereuses. Assurez-vous que votre comité de santé et sécurité a évalué toute situation qui pourrait mettre le personnel en contact avec des consommateurs de drogue ou l'exposer à des substances illicites. Si certaines personnes sont appelées à travailler seules, l'employeur doit prévoir des mesures d'urgence et fournir un moyen d'appeler à l'aide. Si l'employeur n'a pas de politique ni de procédure et que le personnel court un danger, dites-le immédiatement à votre comité de santé et sécurité ou votre comité d'orientation.

Manipulation sécuritaire

Équipements de protection individuelle (ÉPI) – Exigez que votre employeur vous fournisse des ÉPI qui vous font, notamment des gants de nitrile ajustés, des lunettes de protection et un respirateur étanche et adapté au danger.

L'employeur doit aussi offrir une formation sur l'utilisation sécuritaire des ÉPI, notamment sur le port de deux paires de gants et la façon de les enlever sans se contaminer. N'oubliez pas que le fentanyl et ses analogues peuvent être absorbés par la peau, les yeux et les voies respiratoires.

Propriétés du fentanyl

- Inhalé facilement ou absorbé par la peau.
- Dose mortelle = 2 mg (deux à quatre grains de sel)
- Généralement offert sous forme de buvards
- Poudre blanche ou colorée, ou granules bruns (souvent confondus avec l'héroïne).
- Souvent pressé sous forme de comprimés verts, comme l'oxycodone
- Formes inusitées (p. ex., sucettes ou liquide)
- La naloxone peut renverser les effets d'une surdose d'opioïdes. Il en faudra souvent plusieurs doses dans le cas du fentanyl, qui est très puissant.

Symptômes d'exposition au fentanyl*

- Somnolence grave
 - Difficulté à respirer, respiration lente et superficielle ou ronflements
 - Peau froide et moite
 - Difficulté à marcher ou à parler
- *Comprend les analogues, les opioïdes semi-synthétiques et certains opiacés.

Soyez vigilants – Passez en revue les signes et symptômes d'exposition. Évitez toute situation mettant en cause des substances soupçonnées d'être illicites.

Naloxone : l'antidote

La naloxone peut aider à neutraliser les effets d'une surdose d'opioïdes et à normaliser rapidement la respiration. Ses effets durent entre 30 et 90 minutes, après quoi il sera peut-être nécessaire d'administrer une autre dose du médicament. Les cas d'intoxication aiguë peuvent exiger l'administration de doses multiples de naloxone.

Les membres de l'AFPC travaillent dans un large éventail de secteurs et de spécialités. Certains d'entre eux ne désirent peut-être pas manipuler la naloxone, même dans les milieux de travail à risques élevés. En pareil cas, il faut déterminer qui est disposé à administrer le médicament. Il faut aussi que l'employeur adopte une politique qui confirme clairement qu'il n'utilisera pas de représailles contre aucun membre de son personnel - même ceux qui refusent d'administrer la naloxone -, peu importe le résultat de l'intervention.

Cela dit, les sections locales et les Éléments qui acceptent d'administrer la naloxone doivent mettre en place les mesures décrites ci-après.

Politique et marche à suivre pour l'administration de la naloxone

- Mesures d'urgence à prendre en cas de surdose possible : règles pour le signalement des incidents, liste des personnes à contacter en cas d'urgence, mesures de prévention de la violence et protocole d'administration du médicament
- Formation sur l'administration de la naloxone et l'utilisation sécuritaire des ÉPI fournie obligatoirement par l'employeur. L'employeur doit aussi adopter une politique qui interdit clairement l'administration de la naloxone aux personnes qui le refusent et former son personnel en la matière. Il doit faire appel à des formateurs chevronnés et privilégier l'acquisition de compétences. La formation doit être reprise au moins tous les deux ans.
- Reconnaissance de la violence – Ceux qui administrent l'antidote risquent de se buter à la réaction violente de la personne en état de surdose. La politique doit donc confirmer que les travailleurs qui administrent un antidote au travail le font au nom de l'employeur et que ce dernier les protégera contre les poursuites judiciaires et autres conséquences négatives, pour autant qu'ils aient agi de bonne foi.
- Déclaration sur le temps de travail perdu – En vertu de cette déclaration, les travailleurs qui se sont blessés ou ont été atteints de stress causé par un incident critique après avoir traité une personne en état de surdose dans leur lieu de travail continueront à être payés durant leur convalescence et auront accès aux ressources qui les aideront à s'en remettre.

Renvois : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/quest-ce-que-le-fentanyl>

<http://asstsas.qc.ca/dossiers-thematiques/fentanyl-mesures-preventives-pour-les-techniciens-ambulanciers-et-les-premiers>